

AR Prefecture

082-200061257-20220317-0320221112-BF
Reçu le 23/03/2022
Publié le 23/03/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE



TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

COMITE SYNDICAL

REUNION DU 17 MARS 2022

Date d'envoi de la convocation : 10 mars 2022

L'An deux mille vingt-deux et le 17 du mois de mars (17.03.2022) à 14 heures 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 10 mars 2022, s'est assemblé en présentiel (salle Gascogne à l'Hôtel du Département de Tarn-et-Garonne) et à distance (en visioconférence via le dispositif BlueJeans) sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

PRESENTS : 13

M. BAYLET Jean-Michel (Président), M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président), Mme BOURDONCLE Catherine (2^{ème} Vice-Présidente), M. BESIERS Jean-Philippe (Délégué titulaire) en visioconférence, M. CROS Emmanuel (Délégué titulaire), M. CRUSBERG Daniel (Délégué suppléant), Mme DELBREIL Sophie (Déléguée titulaire), M. FERTE Denis (Délégué titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), Mme LE CORRE Christiane (Déléguée titulaire), Mme PALMIE Agnès (Déléguée titulaire) en visioconférence, M. TERRENNE Jean-Paul (Délégué titulaire)

REPRÉSENTÉS : 5

Mme NEGRE Marie-Claude (4^{ème} Vice-Présidente) a donné pouvoir à Mme BOURDONCLE Catherine
M. QUATRE Christian (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. JEANJEAN Claude
M. TUYERES Stéphane (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. DELBREIL Thierry
M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. JEANJEAN Claude
M. WEILL Michel (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BAYLET Jean-Michel

ABSENTS EXCUSÉS : 2

M. LAMBOLEY Thierry (Délégué titulaire)
M. SALOMON Bernard (3^{ème} Vice-Président)

Le Comité syndical a désigné pour Secrétaire de séance **Mme Sophie DELBREIL.**

DELIBERATION N°03/2022-12
ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022
DU BUDGET ANNEXE M4 « AMENAGEMENT NUMERIQUE »

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'instruction budgétaire et comptable M4 ;
VU le titre 3 de l'instruction comptable M4 faisant référence aux articles L2224-1 et L2224-2 du CGCT ;
VU l'article L52212-19-4 du CGCT ;
- VU** la délibération n°04/2016-08 du 14 avril 2016 relative à la création du budget annexe « Aménagement Numérique » suivant la norme comptable M4 ;
VU la convention de DSP relative à la conception, au financement, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques à très haut débit de Tarn-et-Garonne, signée le 30 janvier 2019 ;
VU les débats qui se sont tenus lors de la commission Administrative et Finances réunie le 7 mars 2022 ;
VU la délibération n°03/2022-03 du Comité syndical du 8 mars 2022 actant le débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2022, ainsi que le rapport d'orientations budgétaires associé ;
VU la note de présentation brève et synthétique annexée à la présente délibération et à la maquette budgétaire jointe, retraçant les informations financières essentielles du budget primitif 2022 du budget annexe M4 « Aménagement Numérique » ;

Le budget primitif est conforme aux orientations budgétaires données lors de la réunion du Comité syndical du 8 mars 2022. Il permet d'organiser et de suivre l'ensemble des dépenses inhérentes aux programmes d'aménagement numérique du syndicat.
Ce budget est établi en euros hors taxe.

Pour l'exercice 2022, le budget primitif du budget annexe « Aménagement Numérique » s'élève à **15 425 252,21 euros** et se décompose de la façon suivante :

AR Prefecture

082-200061257-20220317-0320221112-BF
 Reçu le 23/03/2022
 Publié le 23/03/2022

Section d'exploitation

- **Dépenses d'exploitation**

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à **717 073,28 euros**, réparties de la façon suivante :

Type de dépenses	Chapitres comptables	Intitulé	Proposition de vote en euros HT
Dépenses réelles	011	Charges à caractère général	107 500,00
	012	Charges de personnel et frais assimilé	80 000,00
	65	Autres charges de gestion courante	93 570,00
	66	Charges financières	129 027,55
	67	Charges exceptionnelles	790,00
	022	Dépenses imprévues	20 000,00
Total des dépenses réelles			430 887,55
Dépenses d'ordre	042	Dotations aux amortiss	24 106,00
	023	Virement à la section d'investissement	262 079,73
Total des dépenses d'ordre			286 185,73
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION			717 073,28

- **Recettes d'exploitation**

Les recettes d'exploitation s'élèvent à **717 073,28 euros**, réparties de la façon suivante :

Type de recettes	Chapitres comptables	Intitulé	Proposition de vote en euros HT
Recettes réelles	74	Subvention d'exploitation	50 000,00
	75	Autres produits de gestion courante	241 000,00
Total des recettes réelles			291 000,00
Recettes d'ordre	042	Dotations aux amortiss	186 118,00
Total des recettes d'ordre			186 118,00
002			Résultat d'exploitation reporté
			239 955,28
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION			717 073,28

AR Prefecture

082-200061257-20220317-0320221112-BF
 Reçu le 23/03/2022
 Publié le 23/03/2022

Section d'investissement

- **Dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement sont d'un montant de **14 708 178,93 euros** et se répartissent ainsi :

Type de dépenses	Chapitres comptables	Intitulé	Proposition de vote en euros HT
Dépenses réelles	16	Emprunts et dettes assimilés	637 962,00
	20	Immobilisations incorporelles	4 000,00
	21	Immobilisations corporelles	45 352,13
	23	Immobilisations en cours	650 000,00
	27	Autres immob financières	11 168 000,00
Total des dépenses réelles			12 505 314,13
Dépenses d'ordre	040	Dotations aux amortiss	186 118,00
Total des dépenses d'ordre			186 118,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (sans RAR)			12 691 432,13
Restes à réaliser 2021 reportés dans le budget 2022			2 016 746,80
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (proposition globale avec RAR)			14 708 178,93

- **Recettes d'investissement**

Les recettes d'investissement s'élèvent à **14 708 178,93 euros** et se répartissent de la façon suivante :

Type de recettes	Chapitres comptables	Intitulé	Proposition de vote en euros HT
Recettes réelles	13	Subventions d'investissement reçues	9 528 969,38
	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
Total des recettes réelles			9 528 969,38
Recettes d'ordre	040	Dotations aux amortiss	24 106,00
	021	Virement de la section d'exploitation	262 079,73
Total des recettes d'ordre			286 185,73
001		Solde d'exécution Positif reporté	2 401 390,82
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (sans RAR)			12 216 545,93
Restes à réaliser 2021 reportés dans le budget 2022			2 491 633,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (proposition globale avec RAR)			14 708 178,93

AR Prefecture

082-200061257-20220317-0320221112-BF
Reçu le 23/03/2022
Publié le 23/03/2022

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le budget primitif du budget annexe M4 « Aménagement Numérique », pour l'exercice 2022, figurant dans la maquette budgétaire ci-jointe ;
- **APPROUVE** le montant des participations à appeler auprès des membres du syndicat au titre de l'exercice 2022, tel que présentées en annexe de cette délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Préfecture

le **23 MARS 2022**

Et de la publication le **24 MARS 2022**

Fait à Montauban, le 17 mars 2022

Le Président



Jean-Michel BAYLET

**Syndicat Mixte
Tarn-et-Garonne Numérique**
Hôtel du Département - 100 bd Hubert Gouze
82013 MONTAUBAN cedex
siret : 200 061 257 00016 - ape : 8411Z

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 03/2022-12
en date du 17 mars 2022

PARTICIPATION DES MEMBRES AU BUDGET PRIMITIF 2022
DU BUDGET ANNEXE M4 « AMENAGEMENT NUMERIQUE »

En euros HT

Membres	Exploitation (subvention exceptionnelle)	Investissement (subvention d'équipement)
Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise	35 000 € à répartir en cours d'année entre chaque membre, en fonction de leurs choix opérés au regard des infrastructures BLR à démonter sur leur territoire.	6 522,65 €
Communauté de Communes des Deux Rives		3 646,20 €
Communauté de Communes Terres des Confluences		7 442,12 €
Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron		7 094,22 €
Communauté de Communes du Quercy Caussadais		10 822,31 €
Communauté de Communes Pays de Serres en Quercy		7 141,50 €
Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne		15 703,87 €
Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron		8 968,68 €
Communauté de Communes des Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain		5 046,27 €
Commune de Reyniès		590,87 €
Commune de Lacourt Saint Pierre		791,58 €
Commune d'Escatalens		500,93 €
Total EPCI et communes	35 000 €	74 271,20 €

Conseil Départemental	15 000 €	179 322,35 € + 57 640,83 €
Total Département	15 000 €	236 963,18 €

TOTAL participation des membres sur le budget annexe 2022	50 000 €	311 234,38 €
--	-----------------	---------------------